

Etat d'avancement du programme d'étude de la répartition du vison d'Europe en France

par

Christian MAIZERET¹,
Hervé MAURIN², Pierre MIGOT³ & Lionel LAFONTAINE⁴

SUMMARY : the distribution of the European mink in France. A progress report.

In order to check the present distribution of the European mink in France, a large network of trappers has been organised. A programme was set up to systematically search all hydrographic sectors included in the potential distribution area of the species (17 departments).

During the first three years, 90 trapping areas were studied and 33 minks were caught. All the captures sites are located in various habitat types of south-western France.

RESUME

Le programme d'étude de la répartition du vison d'Europe en France s'appuie sur un important réseau de piégeurs qui prospectent de façon systématique les milieux aquatiques de 17 départements.

Après trois années d'étude, 90 zones de piégeage ont été inventoriées et 33 animaux ont été capturés sur 19 secteurs hydrographiques différents. Toutes les captures sont concentrées dans le sud-ouest de la France. Les caractéristiques écologiques des milieux occupés sont apparemment très variables.

Le programme doit se poursuivre pendant encore deux années.

¹ Groupe de Recherche et d'Etude pour la gestion de l'Environnement, Les Bayles, F-33720 Budos, France.

² Service du Patrimoine naturel, Museum National d'Histoire Naturelle, 57 rue Cuvier, F-75005, Paris, France.

³ Office national de la Chasse, Saint Benoist, F-78610 Auffargis, France.

⁴ Groupe Mammalogique Breton, Maison de la rivière, F-29237 Sizun, France.

Introduction

La répartition du vison d'Europe en France est très mal connue. Les synthèses qui ont été réalisées jusqu'à présent s'appuient presque exclusivement sur l'examen d'échantillons conservés dans les musées ou d'animaux trouvés morts (VAN BREE et SAINT-GIRONS, 1966 ; CHANUDET et SAINT-GIRONS, 1981 ; YOUNGMAN, 1982 ; CAMBY, 1990). Le caractère très sporadique de ces données ne permet pas d'avoir une image précise de la distribution actuelle. L'enquête qui a été faite à l'occasion de la réalisation de l'Atlas des mammifères sauvages de France (FAYARD, 1984) n'a, d'autre part, permis de recueillir qu'une trentaine de localisations.

Dans le même temps, les informations sur le statut de l'espèce montrent que celle-ci s'est considérablement raréfiée et que les deux principales populations qui subsistent connaissent, l'une comme l'autre, un déclin rapide (YOUNGMAN, 1982 ; SAINT-GIRONS, 1991 ; MARAN, 1993). Le noyau occidental semble maintenant limité à une zone qui comprend quelques départements de la façade atlantique française et une petite partie du nord de l'Espagne.

Face à cette situation, le Ministère français de l'Environnement a décidé d'entreprendre un programme d'étude qui a pour but de dresser la carte des zones où le vison d'Europe est encore présent. Ce programme doit durer cinq ans et seules trois années d'étude ont, pour l'instant, été réalisées. Il s'appuie sur un groupe de travail qui est constitué par les organismes suivants : Conseil Général de la Gironde ; fédérations départementales des chasseurs de la Charente, de la Charente-Maritime, des Côtes d'Armor, des Deux Sèvres, du Finistère, de la Gironde, de l'Ille-et-Vilaine, des Landes, de la Loire-Atlantique, du Lot-et-Garonne, de la Manche, du Morbihan, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vendée ; Fonds Français pour la Nature (WWF France) ; Groupe Mammalogique Breton ; Groupe Mammalogique Normand ; Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement ; Erminea ; Ligue française pour la Protection des Oiseaux ; Office National de la Chasse ; Parc Naturel Régional d'Armorique ; Parc Naturel Régional du Cotentin et du Bessin ; Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ; Parc Naturel Régional du Marais Poitevin ; Parc National des Pyrénées Occidentales ; Secrétariat de la Faune et de la Flore du Muséum National d'Histoire Naturelle ; Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères ; Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest.

Méthodes d'étude

Du fait de l'impossibilité de reconnaître de façon certaine les indices de présence du vison d'Europe, un vaste réseau de piègeurs a été mis en place. Pour obtenir des données suffisamment fiables, il est en effet indispensable que des observateurs compétents puissent examiner les animaux et s'assurer qu'il n'y a pas de risque de confusions, en particulier avec des visons d'Amérique ou des putois mélaniques.

La zone d'étude qui a été délimitée pour la partie française couvre 17 départements (**fig. 1**). Ces limites ont été définies à partir de la cartographie de la zone potentielle de présence de l'espèce qui a été établie par le secrétariat de la Faune et de la Flore et l'Office National de la Chasse.

A l'intérieur de cette zone, les unités de prospection sont constituées par les sous-secteurs hydrographiques qui ont été délimités par les Agences de l'Eau. Il est prévu de réaliser trois campagnes de piégeage sur trois zones différentes de chaque sous-secteur, si aucun animal n'est pris entretemps. Dès qu'un animal est capturé, l'espèce est considérée comme présente sur le sous-secteur considéré.

Les pièges utilisés sont de deux types :

- des pièges-cages métalliques, à porte tombante, de 60 cm x 20 cm x 20 cm, qui ont été fabriqués spécialement pour l'étude ;
- des pièges en bois (de type « belettière » ou « putoisière ») de 80 cm x 30 cm x 20 cm.

Les appâts sont soit des sardines fraîches, soit, le plus souvent, des sardines à l'huile en boîtes.

Afin de pouvoir analyser ultérieurement l'évolution du taux de capture pour un même effort de piégeage, un protocole standardisé a été établi :

- * les pièges doivent être disposés sur une ligne le long de laquelle ils sont espacés de 100 m à 5 km au maximum ;
- * ils doivent être tendus et visités pendant 10 jours consécutifs pour une même zone de piégeage ;
- * tous les événements et incidents sont reportés sur une fiche qui est remplie quotidiennement.

Les animaux capturés sont examinés sans anesthésie dans une cage de contention et les observations suivantes sont réalisées :

- Détermination du sexe ;
- Pesée (dans un sac en toile) ;
- Croquis de la forme des taches blanches aux alentours de la bouche et éventuellement sur la gorge et l'abdomen ;
- Analyse de l'état général de l'animal : blessures, état de la dentition, présence de parasites externes,...
- Signes apparents d'un stress de l'animal.

La distinction entre les visons d'Europe et d'Amérique est réalisée sur la base de la présence ou de l'absence de la tache blanche sur la lèvre supérieure ainsi que d'après le poids de l'animal.

Les visons d'Europe sont relâchés sur place après avoir été examinés.



Fig. 1. Résultats des opérations de piégeage.
Trapping area in western France. Circles : unsuccessful trapping points. Dots : at least one capture of European mink.

Premiers résultats

Les deux premières années de l'étude ont permis de mettre en évidence la relative facilité de capture du vison d'Europe. En effet, lorsque le piégeage a été réalisé pendant vingt jours consécutifs, on a pu constater que 76 % des animaux étaient capturés dans les dix premiers jours. Les mêmes individus ont parfois été pris à plusieurs reprises.

Au total 90 zones de piégeage ont été prospectées sur la partie française de l'aire d'étude et 33 animaux différents ont été capturés. Ces données ont permis de compléter les connaissances actuelles sur la répartition du vison d'Europe puisque l'espèce a été observée sur 19 sous-secteurs hydrographiques où elle n'avait pas été signalée jusque là.

Ces captures sont toutes concentrées dans le sud-ouest de la France. (fig. 1) Il apparaît d'ores et déjà qu'il subsiste un noyau de population qui occupe une grande partie des départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques et qu'il déborde assez largement sur le Lot-et-Garonne, la Charente et la Charente-Maritime. En revanche, aucun animal n'a pour l'instant été capturé dans l'ouest de la France (Bretagne, Normandie, Loire-Atlantique, Vendée, Deux-Sèvres).

Des visons ont été capturés dans des milieux aussi différents que des cours d'eau du piémont pyrénéen, les « Barthes » de l'Adour (prairies et boisements inondables), les ruisseaux et les étangs des Landes de Gascogne, les marais poldérisés de la bordure de l'estuaire de la Gironde etc. Dans l'est du département de la Gironde et dans le Lot-et-Garonne l'espèce est présente sur plusieurs réseaux hydrographiques qui traversent des zones de culture intensive de maïs et dont la qualité biologique est médiocre.

Le poids moyen des mâles capturés était de 943 g (\pm 89 g) et celui des femelles de 587 g (\pm 69 g).

La poursuite de l'étude doit permettre d'étendre les prospections aux zones qui n'ont pas encore été visitées.

Conclusions premières

La méthode d'étude qui a été retenue et qui s'appuie sur un réseau de pièges spécialement formés pour la capture et l'identification des visons est très lourde à mettre en oeuvre. Elle est cependant la seule qui permette de réaliser une prospection systématique et d'obtenir des données fiables. Les premiers résultats montrent en effet que le vison d'Europe peut passer inaperçu, même dans les zones où il existe des naturalistes compétents. L'identification spécifique ne peut d'autre part être certaine que si elle est effectuée par des personnes entraînées et ayant la possibilité de manipuler les animaux.

La principale faiblesse du travail réside dans le fait que l'absence de capture ne prouve pas que l'espèce soit réellement absente de la zone considérée. Malgré la répétition des campagnes de piégeage et l'apparente facilité de capture du vison d'Europe, il est toujours possible qu'un petit noyau de population passe inaperçu. Les observateurs qui font partie du réseau pourront cependant continuer à recueillir des informations, même après l'achèvement de l'étude sur la répartition.

Une fois qu'auront été identifiés les réseaux hydrographiques où le vison est présent, il faudra mettre en oeuvre des mesures de protection susceptibles d'assurer le maintien des conditions écologiques qui lui sont nécessaires. Ici encore, l'existence d'un réseau d'observateurs s'avèrera précieuse puisque celui-ci pourra évoluer vers un système de surveillance et de suivi des habitats. Il constituera d'autre part un relais important pour assurer l'information et la sensibilisation des différents types d'usagers des milieux concernés.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMBY A. (1990). — *Le Vison d'Europe*. Encyclopédie des Carnivores de France, Fasc 13, SFEPM, Nort-sur-Erdre, 18 p.
- CHANUDET F. & SAINT-GIRONS M.C. (1981). — La répartition du vison européen dans le Sud-Ouest de la France, *Ann. Soc. Sc. nat. Charente-Maritime*, **6** (8) : 851-858.
- FAYARD A. (Editeur) (1984). — *Atlas des mammifères de France*. SFEPM, Nort-sur-Erdre, 300 p.
- MARAN T. (1993). — On the status and the management of the European mink (*Mustela lutreola*). 79-85 in : *Séminaire sur la gestion des petites populations de mammifères menacés*. Sofia, 25-28 octobre 1993. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- SAINT-GIRONS M.C. (1990). — Le Vison sauvage, *Mustela lutreola*, en Europe. Conseil de l'Europe, Strasbourg, 41 p.
- VAN BREE P.J.H. & SAINT-GIRONS M.C. (1966). — Données sur la répartition et la taxonomie de *Mustela lutreola* en France. *Mammalia*, **30** (2) : 270-291.
- YOUNGMAN P.M. (1982). — Distribution and systematics of the European Mink, *Mustela lutreola*. *Acta zool. Fenn.*, **166** : 1-48.